

Le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement de circulation de la commune de Waldbillig du 29 juin 2017, abrogeant le règlement communal modifié du 2 juillet 1987, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 22 août 2017 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 7 septembre 2017 (réf. : n° 322/17/CR);

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grandducale et d'une inspection générale de la police;

Considérant que du 3 au 23 décembre 2022 inclus, des travaux de pose de gaines et de canalisation d'eaux mixtes seront effectués dans la traversée du C.R. 128 à Waldbillig, de sorte qu'il y a lieu de barrer complétement la rue de Christnach;

à l'unanimité décide

de modifier temporairement le règlement de la circulation de la commune de Waldbillig comme suit :

Article 1er. – Du 3 décembre au 23 décembre 2022 inclus, le C.R. 128 à Waldbillig - rue de Christnach - reste barré à la circulation, afin de réaliser des travaux de pose de gaines et de canalisation d'eaux mixtes.

Article 2. – La présente réglementation est signalée par des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 3. - Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi décidé, séance date qu'en-tête. (suivent les signatures.) Pour expédition conforme. Waldbillig, le 28 novembre 2022

La bourgmestre,

Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Waldbillig

Registre aux délibérations du

Séance du 28 novembre 2022

Présents:

HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre BOONEN Serge, échevin THOLL Jean-Joseph, échevin DIMMER Martine, secrétaire communale Absent:/

Point de l'ordre du jour

2022-54

Objet:

Règlement temporaire de circulation –

C.R.128 à Waldbillig

La secrétaire,